

# POLLUTION DE L'AIR PAR L'OZONE - PRÉVISIONS

12 août	13 août
INFO	NORMAL

Loire-Atlantique




communiqué du  
12/08/2022 à 12h00

AUJOURD'HUI : 12 août 2022



DEMAIN : 13 août 2022



Légende	
	Procédure d'alerte
	Procédure d'information
	Aucun dispositif actif

## RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES

12 août

tout public

- évitez l'utilisation de la voiture en solo, privilégiez les transports en commun et le covoiturage. Pour les trajets courts, pensez à la marche à pied ou au vélo. Les entreprises et administrations sont invitées à adapter les horaires de travail pour faciliter ces pratiques. Le recours aux audio/visio-conférences et au télétravail est recommandé.
- si vous prenez votre voiture, adoptez une conduite souple et modérez votre vitesse.
- maîtrisez la température dans votre logement ou votre lieu de travail (éviter de trop climatiser).
- évitez l'usage de produits émetteur de solvants (peintures, vernis).

agriculture

- évitez les opérations de brûlage à l'air libre des résidus agricoles pendant l'épisode de pollution.
- vérifiez le bon fonctionnement de vos équipements de climatisation des bâtiments d'élevage et serres (températures, entretien des équipements...).

industrie/  
construction

- vérifiez le bon fonctionnement des équipements de combustion et des dispositifs de dépollution. Sous réserve des conditions de sécurité, reportez les opérations ponctuelles les plus émettrices de polluants.
- réduisez l'utilisation des groupes électrogènes.

## RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Il n'est pas nécessaire de modifier vos pratiques habituelles d'aération et de ventilation.

12 août

tout public

- Les activités physiques et sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche) à l'intérieur, dont les compétitions, peuvent être maintenues
- Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, consultez un professionnel de santé

personnes sensibles  
et vulnérables \*

- Evitez les sorties durant l'après-midi lorsque l'ensoleillement est maximum
- Evitez les activités physiques et sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche) en plein air, dont les compétitions ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues
- Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, consultez un professionnel de santé
- Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté

\* personnes sensibles aux pics de pollution : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).  
\* personnes vulnérables : femmes enceintes, nourrissons, enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires

## plus d'informations

Ce communiqué est diffusé par Air Pays de la Loire par délégation du Préfet du département.

POLLUTION DE L'AIR

  
www.airpl.org  
02 28 22 02 02  
contact@airpl.org

RÈGLEMENTATION

  
**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

SANTÉ

  
Agence Régionale de Santé

En raison du maintien de conditions anticycloniques conjuguant un fort ensoleillement et une hausse des températures, les concentrations en ozone se maintiennent à des niveaux proches du seuil d'information-recommandation. Nous prévoyons aujourd'hui un dépassement de ce seuil sur le département de Loire-Atlantique. A cette échéance nous ne prévoyons pas de dépassement pour demain.

plus d'informations

Ce communiqué est diffusé par Air Pays de la Loire par délégation du Préfet du département.

POLLUTION DE L'AIR

**air** | pays de  
la loire  
[www.airpl.org](http://www.airpl.org)  
02 28 22 02 02  
contact@airpl.org

[www.airpl.org](http://www.airpl.org)

RÈGLEMENTATION

  
**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

[www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr)  
[www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)

SANTÉ

**ars**  
Agence Régionale de Santé

[www.ars.paysdelaloire.sante.fr](http://www.ars.paysdelaloire.sante.fr)